

République Française

Département de la
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Etaient présents : 11

Procuration : 2

Absents excusés : 2

Absents : 0

COMMUNE DE GRAVELOTTE

PROCES VERBAL

Séance du 09 octobre 2025

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique – DONVAL Denis - GAILLOT Emilie - POTIER Christophe - SCHURCH Christophe - MULLER Hervé - DAUBENFELD Nadine - CLEVER Nathalie – SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle

Procurations :

GRANDPIERRE Marie-France donne procuration à BRIOUX Dominique
APPERT Ségolène donne procuration à MULLER Hervé

Absents excusés :

LOUIS Aurélie – PIERRE Sébastien

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance Monsieur Dominique BRIOUX

1. AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 350 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de travaux construction d'un bâtiment périscolaire.

Le Conseil Municipal de Gravelotte, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur Michel TORLOTING, Maire de la commune de Gravelotte, est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 350 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Sociale

Montant : 350 000 Euros

Durée de la phase de préfinancement : 16 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

2. Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Lorraine

OBJET : Réalisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie à taux variable d'un montant total de 700 000 € consentie par le Crédit Agricole de Lorraine pour le financement de travaux construction d'un bâtiment périscolaire.

Le Conseil Municipal de Gravelotte, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur Michel TORLOTING, Maire de la Commune de Gravelotte, est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole de Lorraine une ligne de trésorerie pour un montant total de 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de trésorerie à taux variable

Montant : 700 000 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : EURIBOR 3 MOIS JOUR

Valeur de l'index (à titre indicatif) : 1,9440 % au 30/06/2025

Marge sur financement : 0,52 %

Taux indicatif à la date de ce jour : 2,46 %, avec un taux plancher de 0,52 %

Durée : 12 mois

Montant de la commission d'engagement : 700 €

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul les documents réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

3. Participation Classe Transplantée élèves en ULIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L212-8 du code de l'éducation ;

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

CONSIDERANT le courrier du 06 mai 2025 de l'Ecole « Val de Mance », 11 rue Poincaré à Ars-sur-Moselle (57130), nous informant qu'une élève, résidant dans la commune de Gravelotte, inscrite dans une classe transplantée pour les élèves en ULIS, a participé à un séjour à Vigy du 23 au 25 avril 2025 et demande l'aide de la Commune pour le financement de la classe transplantée pour cet élève.

Le Conseil Municipal est informé du montant total du séjour qui s'élève à 249€ par élève.

Différentes participations ont permis de financer ce projet, notamment :

-une participation des familles de 80 €,

-une participation du Département de la Moselle de 60 €,

-une participation de la Municipalité d'Ars-sur-Moselle de 70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer une aide de 70 € à la classe transplantée d'élèves en ULIS à l'Ecole « Val de Mance » sise 11 rue Poincaré à Ars-sur-Moselle (57130).

4. Convention de mise à disposition du verger communal à l'association « Graines et Racines »

La Commune de Gravelotte est propriétaire de la parcelle communale Section 2 parcelle 118 et souhaite y aménager un verger communal.

Depuis 2022, une équipe de bénévoles s'est investie dans l'aménagement et l'entretien de cet espace communal et s'est constituée en association dénommée « Graines et Racines » dont les statuts ont été déposés au Tribunal Judiciaire de Metz le 7mars 2025.

L'objet de cette convention entre la Commune et l'association « Graines et Racines » est de définir les conditions d'accès au jardin communal et le rôle de chacun des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

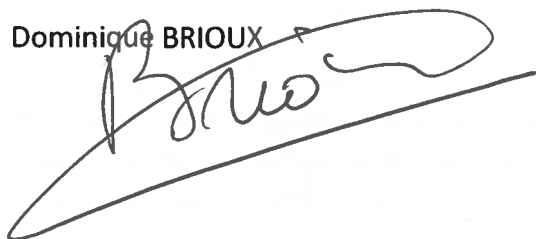
APPROUVE les modalités de la convention précitée jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur Le Maire, Michel TORLOTING à signer ladite convention avec le représentant de l'association « Graines et Racines ».

Fait à Gravelotte le 9 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Dominique BRIOUX



Le Maire



Michel TORLOTING